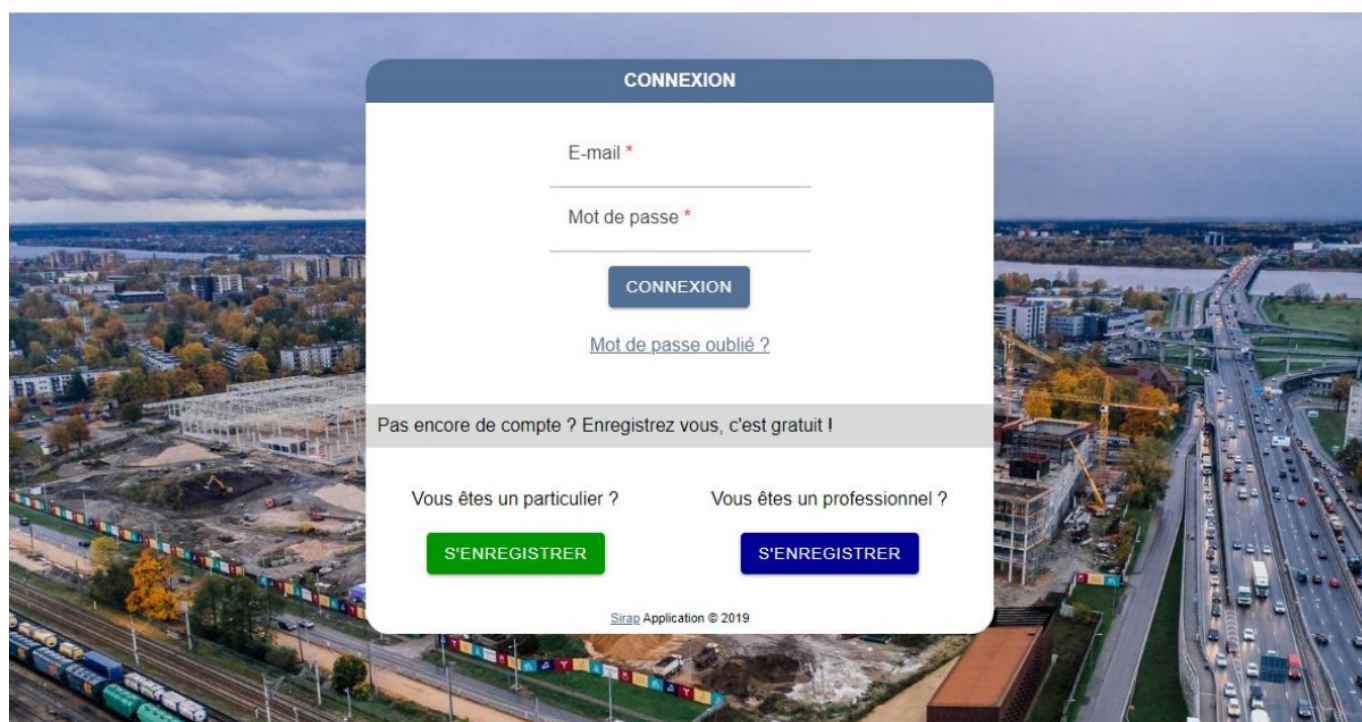


# Portail usager urbanisme



## Un portail numérique au service des habitants

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être reçues sous forme dématérialisée, par l'intermédiaire du **Portail Usager Urbanisme de la commune**.

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, ce portail numérique vous simplifie les démarches administratives concernant les demandes d'urbanisme :

- **Permis de construire**
- **Permis de démolir**
- **Déclaration préalable de travaux**
- **Certificats d'urbanisme**
- **Permis d'aménager**

Le service urbanisme de la commune des Loges-en-Josas se tient à votre disposition pour toute hésitation quant à la constitution du dossier ou pour toute autre interrogation relative à l'instruction d'un dossier.

Pour ceux qui le souhaitent, le dépôt et l'instruction des demandes d'urbanisme pourront toujours se faire sous format papier.

Le service urbanisme est ouvert au public :

- les lundis et mercredis matin, sans rendez-vous
- les mardis, jeudis et vendredis matin, avec rendez-vous – Demande de rendez-vous par mail uniquement : [urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr)

[Accès au Portail usager urbanisme](#)

## Modalités de connexion au Portail

**1 – Se connecter sur le Portail Usager Urbanisme des Loges-en-Josas** via le lien ci-dessus

**2 – Créer un compte :**

cliquer sur s'enregistrer, en tant que particulier ou professionnel (personne morale : SCI, SAS, cabinet d'architectes, promoteur immobilier)

Remplir les champs demandés

**3 – Valider ce compte :**

saisir le code de vérification envoyé au mail enregistré

**4 – Accepter les conditions générales d'utilisation**

**5 – Sur la page d'accueil de votre espace**

Cliquer sur « **Nouvelle demande** » pour déposer les documents d'un nouveau projet

Cliquer sur « **Mes demandes** » pour compléter ou suivre un projet en cours

**6 – Créer une demande d'urbanisme :**

dans « Nouvelle demande », cliquer sur « Vous n'avez pas encore créé de dossier numérique » si vous n'avez encore rempli aucun formulaire CERFA pour cette demande

**7 – Définir votre projet en 7 étapes :**

compléter le Cerfa adéquat en ligne, joindre les pièces demandées et finaliser votre dépôt

**8- Validation de l'envoi de votre dossier :**

vous recevrez un accusé de réception sur votre adresse mail.

**9 – Suivi de l'évolution de votre dossier**

depuis la page d'accueil dans l'onglet « Mes demandes ».

Les divers échanges avec l'administration se feront par voie électronique.

## Contact

- Julien MUSELET, service Urbanisme
- [01 39 07 16 74](tel:0139071674)
- [urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr)

## Lien associé

[Portail Usager portail-usager.sirap.com](http://portail-usager.sirap.com)

## Sur le même sujet



## L'urbanisme aux Loges-en-Josas



## Formalités et documents d'urbanisme



## Permis ou déclaration pour votre projet



## Urbanisme et PLU

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)